

LE CHEF
DU DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

Berne, le 2 décembre 1952.

Personnelle

Monsieur Markus F e l d m a n n , Conseiller fédéral,
Chef du Département de Justice et Police,

B e r n e .

Monsieur le Conseiller fédéral,

Au cours de la séance d'hier du Conseil fédéral, nous avons examiné si des mesures pourraient être prises contre l'agence américaine United Press, qui a publié le 21 novembre une information sur des contacts qui pourraient s'établir entre le Commandement de l'armée suisse et l'Organisation du Pacte de l'Atlantique (OTAN).

J'ai fait rechercher les cas dans lesquels United Press a publié des informations inexactes et de nature à causer un préjudice à la Suisse. Au cours de ces derniers mois, il n'y a eu que deux informations de ce genre, l'une concernant l'activité de la mission technique militaire que nous avons envoyée aux Etats-Unis, l'autre celle du 21 novembre. Encore les renseignements donnés dans la première de ces informations étaient-ils, d'une manière générale, exacts, mais la publication en était inopportune.

La nouvelle reproduite dans la presse suisse à propos des visites faites dans notre pays par MM. Nash et Draper ne provenait pas d'United Press, mais avait été tirée par un journaliste suisse, M. Georges Henri Martin, du Chicago Sun Times.

Dans ces conditions, on peut se demander s'il serait opportun d'intervenir actuellement auprès d'United Press et d'envisager même la fermeture de son agence à Zurich. Il me paraîtrait suffisant, pour le moment, de prier notre attaché de presse à Washington d'attirer l'attention d'United Press sur le préjudice que peuvent

./.



causer à la Suisse des publications du genre de celles rappelées
ci-dessus.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral,
l'assurance de ma haute considération.

Max Petitpierre

Max Petitpierre